



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 030-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.55

Déposée le : 10.03.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stucki (Bern, PS) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -

Halte à l'abus de stages

Depuis bien des années, le nombre de stages augmente fortement dans les secteurs les plus divers. Ce phénomène concerne en particulier les 15-25 ans qui entrent sur le marché du travail. Cette pratique les empêche d'accéder à une formation professionnelle efficace et les met dans des situations de précarité en plus de limiter voire d'entraver leur émancipation, en les maintenant dans une relation de dépendance vis-à-vis de leurs parents.

Les stages ne doivent servir qu'à la préparation ou à l'intégration professionnelles. Ils doivent toujours avoir une dimension formatrice. En outre, les stages ne doivent pas être un moyen pour les entreprises de maintenir, aux dépens des personnes concernées, les charges salariales au minimum (voire de les réduire encore plus) ou de faire du dumping salarial.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. D'après le Conseil fédéral (motion 18.3489), l'évaluation des conditions de stage relève de la responsabilité des cantons. Le canton de Berne évalue-t-il les conditions de stage ?
2. Quels instruments mobilise-t-il à cette fin ?
3. S'il les évalue, avec quelle régularité le fait-il, à quel rythme les contrôles ont-ils lieu ?
4. Des abus ont-ils été constatés et, si oui, y a-t-il eu des sanctions ?
5. Le Conseil-exécutif partage-t-il l'avis exprimé par les motionnaires en introduction ?
6. Quelles mesures le Conseil-exécutif entend-il prendre pour lutter contre les abus ?
7. Pour lutter contre les abus, le canton de Berne a limité la durée des stages préprofessionnels à six mois. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'adopter une mesure similaire pour les stages ?

8. Le Conseil-exécutif est-il prêt à s'engager pour que des dispositions juridiques et réglementaires (salaire minimum pour les stagiaires, durée maximale du stage, obligation d'accompagner convenablement les stagiaires) soient prises également en dehors de l'administration cantonale ?

Destinataires

- Grand Conseil